

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Procès-verbal de la séance précédente

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 10
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 19/11/2020
Sous la présidence de : Jacques Lebrun
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance précédente.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Procès-verbal du conseil d'administration du 28 septembre 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 15
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 19/11/2020
Sous la présidence de : Jacques Lebrun
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour modifié.

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Ajout d'une question diverse :

Le décret 2018-1186 du 19/12/2018 fait obligation aux ERP de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe (DAE). L'article 2 du décret précise que les propriétaires des ERP de catégorie 4 doivent installer un DAE au plus tard le 01/01/2021. Qu'en est-il pour le collège de Bais qui est de catégorie 4 ?

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration
Convoqué le : 10/11/2020
Réuni le : 19/11/2020
Sous la présidence de : Jacques Lebrun
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur du conseil d'administration

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Règlement intérieur du conseil d'administration en pièce jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	16
Pour :	16
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 19/11/2020

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

tarif élèves 4€ / tarif adultes (commensaux) 4.90€ / tarifs adultes (agents département) 3.09€ / tarif petites écoles St Martin / St Pierre 2,50€ / tarif petites écoles Izé / Trans : 3.39 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 19/11/2020

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

danses au collèges 2020-2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 19/11/2020

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

aux arts collégiens année 2020-2021

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 23

Quorum : 12

Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 19/11/2020

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

photocopieur : convention pour changer le photocopieur

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

0530003R
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE JEAN-LOUIS BERNARD
RUE DE LA PAIX
53160 BAIS
Tel : 0243379070

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 16
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 23
Quorum : 12
Nombre de présents : 16

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/11/2020

Réuni le : 19/11/2020

Sous la présidence de : Jacques Lebrun

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0